

Compte rendu de séance du Conseil Municipal Séance du 4 mars 2020

L'an 2020 et le 4 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Greneville-en-Beauce, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Bertrand MERLET, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Carole SANTERRE, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Guy ALEGRE, Madame Marinette CHAINTREAU, Monsieur Christophe LEJEUNE, Madame Karine DUBERNAY, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Corinne BLANCHARD.

Absents excusé(s) : Madame Dorothee GUERIN

A été nommé(e) secrétaire : Madame Karine DUBERNAY

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 13
- Présents : 12
- Pouvoirs : 0

Date de la convocation : 28/02/2020

Date d'affichage : 02/03/2020

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 11 mars 2020

et publication ou notification : 12 mars 2020

Objet des délibérations :

- Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2019
- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'année 2019

Questions diverses :

- Mise en place des bureaux de vote

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Annulation et reformulation de la délibération 2019-30 relative à l'acceptation de devis pour l'installation de gouttières à l'église de Greneville-en-Beauce.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2019

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises.

Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte-rendu.

Le compte rendu du 17 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION, DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET AFFECTATIONS DES RÉSULTATS

Madame Carole SANTERRE présente les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 pour le budget communal, le budget annexe de l'eau et le budget annexe assainissement de la commune de Greneville-en-Beauce. Ces comptes de gestion, dressés par le comptable sont équivalents aux comptes administratifs. Le Maire se retire de l'assemblée et ne prend pas part aux votes.

2020-1 Approbation du compte de gestion 2019 – budget communal de Greneville-en-Beauce

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à la majorité, approuve le compte de gestion 2019 du budget communal.

Vote à la majorité : 10 : pour ; 1 : abstention ; 0 : contre

2020-2 Approbation du compte de gestion 2019 – budget annexe de l'eau de Greneville-en-Beauce

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à la majorité, approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe de l'eau.

Vote à l'unanimité : 10 : pour ; 1 : abstention ; 0 : contre

2020-3 Approbation du compte de gestion 2019 – budget annexe assainissement de Greneville-en-Beauce

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 du budget assainissement.

Vote à l'unanimité : 11 : pour ; 0 : abstention ; 0 : contre

2020-4 Approbation du compte administratif 2019 - budget communal de Greneville-en-Beauce

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	356 332,00 €	101 847,02 €
Recettes	491 899,27 €	290 457,11 €
Excédent	135 567,27 €	188 610,09 €
Report excédent 2018	51 658,40 €	
Report déficit 2018		-131 778,60 €
Résultat cumulé (excédent)	187 225,67 €	56 831,49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à la majorité, approuve le compte administratif 2019 du budget communal.

Vote à l'unanimité : 10 : pour ; 1 : abstention ; 0 : contre

2020-5 Approbation du compte administratif 2019 - budget annexe de l'eau de Greneville-en-Beauce

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	174 404,90 €	47 428,51 €
Recettes	116 913,81 €	29 565,84 €
Déficit	- 57 491,09 €	- 17 862,67 €
Report excédent 2018	192 932,83 €	181 254,48 €
Résultat cumulé (excédent)	135 491,74 €	163 391,81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à la majorité, approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau.

Vote à l'unanimité : 10 : pour ; 1 : abstention ; 0 : contre

2020-6 Approbation du compte administratif 2019 - budget annexe assainissement de Greneville-en-Beauce

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
Résultats antérieurs reportés	1,12 €	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget assainissement.

Vote à l'unanimité : 11 : pour ; 0 : abstention ; 0 : contre

Madame Carole SANTERRE présente les **affectations de résultat 2019** pour le budget communal, le budget annexe de l'eau et le budget annexe assainissement de la commune de Greneville-en-Beauce.

2020-7 Affectation des résultats 2019 - budget communal de Greneville-en-Beauce

Madame Carole SANTERRE rappelle le résultat du compte administratif 2019 :

un excédent de fonctionnement cumulé de 187 225,67 euros,
un excédent d'investissement cumulé de 56 831,49 euros,

et propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 comme suit :

- Article R 002 excédent de fonctionnement reporté : **187 225,67 euros**
- Article R 001 excédent d'investissement reporté : **56 831,49 euros**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à la majorité, approuve les affectations de résultats 2019 du budget communal.

Vote à l'unanimité : 10 : pour ; 1 : abstention ; 0 : contre

2020-8 Affectation des résultats 2019 - budget annexe de l'eau communal de Greneville-en-Beauce

Madame Carole SANTERRE rappelle le résultat du compte administratif 2019 :

un excédent de fonctionnement cumulé de 135 491,74 euros,
un excédent d'investissement cumulé de 163 391,81 euros,

et propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 comme suit :

- Article R 002 excédent de fonctionnement reporté : **135 491,74 euros**
- Article R 001 excédent d'investissement reporté : **163 391,81 euros**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à la majorité, approuve les affectations de résultats 2019 du budget annexe de l'eau.

Vote à l'unanimité : 10 : pour ; 1 : abstention ; 0 : contre

2020-9 Affectation des résultats 2019 - budget annexe assainissement de Greneville-en-Beauce

Madame Carole SANTERRE rappelle le résultat du compte administratif 2019 :

un excédent de fonctionnement cumulé de 1,12 euros,

et propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 comme suit :

- Article R 002 excédent de fonctionnement reporté : **1,12 euros**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, approuve les affectations de résultats 2019 du budget assainissement.

Vote à l'unanimité : 11 : pour ; 0 : abstention ; 0 : contre

2020-10 ANNULATION ET REFORMULATION DE LA DELIBERATION 2019-30 RELATIVE A L'ACCEPTATION DE DEVIS POUR L'INSTALLATION DE GOUTTIERES A L'EGLISE DE GRENEVILLE-EN-BEAUCE

Monsieur le Maire indique qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la reformulation de la délibération et précise qu'il est nécessaire de ne pas faire état de la convention passée entre les communes de Chatillon-le-Roi et de Greneville-en-Beauce puisque cette dernière date de 1994 et n'a pas été signée. Le Maire ajoute qu'il sera nécessaire de rédiger une nouvelle convention avec la commune de Chatillon-le-Roi.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

Vote à l'unanimité : 12 : pour ; 0 : abstention ; 0 : contre

Questions diverses :

Mise en place des bureaux de vote

Les bureaux de vote sont institués par arrêté préfectoral et sont composés de différents intervenants :

- un président
- au moins 2 assesseurs
- un secrétaire

Il n'est pas indispensable que tous les membres du bureau siègent. Il faut qu'il y ait en permanence :

- le président du bureau de vote ou, à défaut, le plus âgé des assesseurs
- au moins un assesseur.

Les bureaux de vote ont été mis en place comme suit pour le 15 mars 2020, 1^{er} tour des élections :

GRENEVILLE	
Ouverture :	Monsieur BRISSON Jean-Louis (Président)
8h00 – 11h20	Monsieur BEAUVALLET Jean-Philippe (Président Suppléant)
	Monsieur BESNARD Bruno (Assesseur)
	Madame MIGUEL Christine (Assesseur)
	Madame PIGNOL Marie-Claude (Assesseur)
11h20 – 14h40	Monsieur BRISSON Jean-Louis (Président)
	Madame BOUVARD Annie (Assesseur)
	Madame CHAINTREAU Marinette (Assesseur)
	Monsieur PAVARD Vincent (Assesseur)
14h40 – 18h00	Monsieur BRISSON Jean-Louis (Président)
	Madame SANTERRE Carole (Secrétaire)
	Monsieur ARNAULT Patrick (Assesseur)
	Monsieur MAZEAU Mickaël (Assesseur)

GUIGNONVILLE	
8h – 11h20	Monsieur MERLET Bertrand (Président)
	Madame ORAIN Christelle (Assesseur)
	Monsieur OLIVEIRA DA SILVA Albano (Assesseur)
	Madame PEIGNÉ Virginie (Secrétaire)
11h20 – 14h40	Madame BELLANGER Edith (Suppléante du Président)
	Monsieur PATY Yves (Assesseur)
	Monsieur ALEGRE Guy (Assesseur)
	Monsieur LOISEAU Alain (Assesseur)
14h40 – 15h50	Madame BELLANGER Edith (Suppléante du Président)
14 h 40 - 18 h 00	Madame BERTHEAU Patricia (Assesseur)
	Monsieur BERTHIER Mickaël (Assesseur)
	Monsieur LEJEUNE Christophe (Assesseur)
15 h 50 - 18 h 00	Monsieur MERLET Bertrand (Président)

Demande de travaux pour l'installation d'un pylône de 36 mètres

Le Maire indique à l'assemblée que malgré le refus formulé à l'entreprise ATC France pour l'installation du pylône GSM de 36 mètres destiné à l'accueil des opérateurs de téléphonie mobile sur un terrain communal, une demande de travaux nous a été déposée pour implanter ce pylône sur le terrain d'un particulier.

Le Conseil Municipal souhaite maintenir un avis défavorable pour ce projet en soumettant un refus à la société ATC France et en indiquant que le pylône dénaturerait le paysage.

Les 3 moulins – devis

Monsieur Alain LOISEAU fait état de 3 devis pour les futurs travaux aux 3 moulins :

- YOU SAUVETRE : 6 000 € HT
- BARANGER : 4 200 € HT
- SOLOMAT : Location d'une pelle de 8 tonnes pour 3 jours : 1 300 €

Dégâts de lapins

Monsieur le Maire indique qu'une expertise avec notre assurance a eu lieu le 27 février concernant les dégâts de lapins.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Greneville-en-Beauce, le 13 mars 2020

Le Maire,

Monsieur Jean-Louis BRISSON

